



Garde à vue d'une maman qui allaite son bébé ?

Par **Visiteur**, le **26/01/2018** à **22:45**

Bonjour,

Je vous explique rapidement mon questionnement, j'ai été mêlée et mise pour le coup en garde à vue dans une affaire de stupéfiants. Les policiers pensaient que je ferais juste 48 h mais la procureure en a décidé autrement. Elle a fait une dérogation et prolongé ma garde à vue de 48 h afin que toutes les personnes soient déférées ensemble devant la juge d'instruction. Le souci dans tout ça est que je suis maman d'un bébé d'un mois et demi que j'allaite normalement. J'ai entendu du dire qu'on n'aurait pas le droit de séparer une maman de son enfant quand elle l'allaite, mais je n'ai rien trouvé qui peut me le confirmer. Si quelqu'un peut me renseigner se serait gentil.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **27/01/2018** à **10:46**

Bonjour,

Je ne sais où vous avez lu ça mais vous n'êtes pas un cas isolé. Votre avocat saura vous répondre.

A titre indicatif et à mon humble avis, quand on a un bébé on évite de se mettre dans une telle situation. Pour la justice, les centres d'accueil pour nourrissons existe et la juge d'instruction

peut prononcer, suivant la gravité des faits, votre incarcération et, soit vous avez la chance de disposer d'une cellule aménagée pour vous et votre bébé, soit vous en serez séparée et votre bébé serait placé dans une structure adaptée.

Par **citoyenalpha**, le **27/01/2018** à **11:29**

Bonjour

Le fait d'allaiter ne donne aucun droit en la matière. La police vérifie que soit le père soit un autre membre de la famille peut s'occuper du bébé.

A défaut le bébé est confié au service de l'enfance.

Si le procureur a décidé de prolonger votre garde à vue c'est qu'il estime que l'investigation à votre encontre doit être poursuivie.

Restant à votre disposition

Par **Tisuisse**, le **27/01/2018** à **14:28**

T'es-tu posé la question du côté des victimes car ce plaidoyer en faveur des auteurs de méfaits, heurte beaucoup les victimes qui, elles, non seulement n'ont rien demandé, rien provoqué, mais sont royalement délaissées par la justice, non ?

Désolé d'enfoncer le clou, mais quand on a, ou on va avoir, un bébé, on n'évite, pour le bien de ce futur enfant, de se mettre dans ce genre de situation. Donc, quoi que tu en penses, je persiste et signe.

Par **jos38**, le **27/01/2018** à **16:37**

bonjour. le problème dans ce genre d'intervention, c'est que si l'un des suspects est relâché, il peut supprimer des preuves du trafic (dixit mon neveu qui travaille à la police scientifique - section drogue) donc les suspects sont déférés ensemble